

# Jean-Claude Romand admet avoir tué cinq fois

*Mais il n'a encore rien dévoilé du  
personnage qu'il a réellement été  
pendant vingt ans*



**Florence, l'épouse  
de Jean-Claude Romand.**

Jean-Claude Romand, 38 ans, le faux médecin du pays de Gex a fini par reconnaître les cinq meurtres dont on le soupçonnait, a révélé son avocat, Maître Jacques Frémion, du barreau de Bourg-en-Bresse.

Ainsi que nous l'avions expliqué, le juge Barret, après sa désignation par le parquet de Bourg-en-Bresse pour instruire cette affaire criminelle hors-série, s'était rendu au chevet de Romand à l'hôpital de Saint-Julien-en-Genevois lundi dernier, tard dans la soirée. Conformément au code de procédure pénale, cette visite n'était, si on ose dire, qu'une prise de contact destinée à notifier des inculpations, à l'exclusion de tout interrogatoire sur le fond de l'affaire. Le fait que le parquet de Lons-le-Saunier se soit dessaisi au profit de celui de Bourg pour le double parricide commis dans le Jura a permis de regrouper l'ensemble des faits criminels reprochés à Romand en un seul et unique dossier. C'est ainsi que le juge Barret avait inculpé Romand de parricides, d'assassinats, de tentative d'assassinat (sur la personne de son amie Chantal Delalande) et d'incendie volontaire de la maison de Prévessin. Il avait aussitôt délivré un mandat de dépôt. Par commodité, Lyon étant plus près de Bourg et les structures médico-pénitentiaires mieux appropriées à la situation, le détenu a été transféré à l'hôpital Jules-Courmont où les policiers lyonnais ont été invités à faire preuve de la plus grande vigilance. C'est dans cet établissement que, vendredi, le juge Barret et sa greffière sont retournés interroger l'inculpé, cette fois sur le fond, pour un débat contradictoire auquel participait le substitut du procureur de la

République de Bourg. Romand était pour sa part assisté de son avocat. Toute la journée, de 10 h 30 à 18 heures, avec quelques interruptions pour permettre aux membres du service médical d'assurer les soins nécessités par son état, le blessé - toujours sous perfusion - a été soumis au feu roulant des questions. Persistant à se prétendre médecin à l'O.M.S., il a nié, dans un premier temps, être l'auteur des crimes pour lesquels il avait été inculpé. Mais son avocat l'a convaincu de passer aux aveux. Ce qu'il a finalement fait, non sans réticences puisque ce n'est que dans l'après-midi qu'il s'est libéré...

## **"Monstre"**

Maître Frémion s'est déclaré satisfait que Romand - qu'il décrit comme un

être très intelligent - ait pris ses responsabilités". Et Romand lui-même a remercié son avocat d'avoir accepté de le défendre, se définissant, à la fin du récit de ses crimes, comme un "monstre". Pourtant le défenseur avance déjà ses pions. Il considère qu'il s'agit d'une affaire passionnelle. "Romand a tué les gens qu'il aimait par dessus tout. Pendant vingt ans, il a mystifié tout le monde. Tout cela allait s'effondrer. Il n'avait plus un sou et ne pouvait supporter l'idée d'être découvert. Je crois que le mobile principal est là."

En fait, une personne était au courant des mensonges du "médecin" (qu'il prétend d'ailleurs toujours être !). Selon son avocat, son épouse Florence savait depuis quatre ans au moins que les revenus du ménage n'étaient pas assurés régulièrement. Elle n'a rien dit. Mais avait-elle le choix ?

En ce qui concerne le déroulement chronologique de ses forfaits, le criminel aurait confié avoir frappé sa femme avec un rouleau à pâtisserie afin de ne pas alerter les enfants par des coups de feu. Florence morte, il a longuement serré Caroline (7 ans) et Antoine (5 ans) dans ses bras avant de les tuer avec une carabine 22 long rifle, sort identique à celui qu'il allait ensuite faire subir à ses parents à Clairvaux-les-Lacs (Jura), avant de monter à Paris avec l'intention de supprimer aussi Chantal qu'il allait miraculeusement épargner.

"La pire des sanctions est que je sois

encore en vie", pleurniche maintenant Romand en affirmant qu'il regrette l'abolition de la peine de mort. Ces confidences, on le devine, ont incité les autorités judiciaires à demander aux fonctionnaires chargés de le surveiller de ne pas le quitter des yeux, une nouvelle tentative de suicide n'étant pas à exclure.

## **Haute surveillance**

Dans quelques jours, lorsque la perfusion ne sera plus nécessaire et que la brûlure qu'il porte à l'épaule sera mieux cicatrisée, le criminel sera incarcéré dans une maison d'arrêt. D'abord à l'infirmerie puis dans une cellule normale. "Docteur" Romand ne sera plus alors qu'un prisonnier comme les autres.

Les gendarmes de la section des recherches de Lyon qui sont désormais chargés de la commission rogatoire ont encore pas mal de pain sur la planche pour élucider complètement le mystère Romand. Car si les crimes sont aujourd'hui avoués, de nombreuses interrogations subsistent encore : pourquoi cet élève brillant n'a-t-il jamais passé ses examens de médecine ? Quelles ont été ses réelles sources de revenus pendant vingt ans ?

L'affaire Milési - 3.000 victimes, huit cents millions d'escroqueries - a prouvé qu'il était possible de vivre aux dépens des autres pendant une très longue période, à condition de disposer d'un minimum de moyens, d'une bonne organisation et d'élargir sa "clientèle" bien au-delà de son seul entourage personnel. Mais, pour le moment, il n'est pas établi que Romand ait escroqué d'autres personnes que les membres de sa famille ou ses proches.